



## Commission Régionale Futsal

SAISON 2022/2023

### PROCÈS-VERBAL N°2

---

#### Réunion retenue du lundi 18 juillet 2022

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### **ACCESSION REGIONAL 3 - saison 2022-2023**

##### **Courriel de JEUNESSE AULNAYSIENNE - 590259**

La Commission prend connaissance de la demande de précisions réglementaires du club sur les modalités de calcul du meilleur 2<sup>ème</sup> des championnats de Départemental 1 Seniors Futsal à l'issue de la saison 2021-2022,

Elle précise que les dispositions des articles 14.11 et 14.10.2.I du RSG de la LPIFF sont appliquées pour le calcul des meilleures 2èmes :

*14.11 – Il est fait application des dispositions de l'article 14.10 du présent Règlement pour déterminer, dans le cas de montées supplémentaires, le classement des meilleures deuxièmes et suivantes dans la plus haute Division de District.*

*Ces meilleures deuxièmes et suivantes seront prises uniquement au sein des Championnats Départementaux comprenant au moins 8 équipes figurant au classement au terme de la saison et ne devant pas avoir été forfait général avant la fin des matchs aller.*

*Dans le cas où le nombre d'équipes dans la plus haute Division diffère selon le District, il est fait application des dispositions de l'article 14.10.2.I pour déterminer les montants supplémentaires.*

*La même règle est appliquée pour déterminer les montants supplémentaires dans le cas où le nombre d'équipes est différent dans les groupes de la dernière division d'un Championnat.*

*14.10.2 – Division composée, au début de la compétition, de groupes de 10 équipes :*

*I. - Pour départager les équipes classées après les montants réglementaires, jusqu'à la 5ème place, il est fait application des critères suivants :*

*a) – Le nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui les ont opposées aux 4 autres équipes classées de la 1ère à la 5ème place de leur groupe,*

b) – En cas d'égalité de points, il est tenu compte de la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors des seules rencontres prévues à l'alinéa « a » ci-dessus,

c) – En cas de nouvelle égalité, il est tenu compte du plus grand nombre de buts marqués lors des rencontres prévues à l'alinéa « a » ci-dessus,

d) – En cas de nouvelle égalité, il est tenu compte de la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors de l'ensemble des rencontres du groupe,

e) – En cas de nouvelle égalité, il est tenu compte du plus grand nombre de buts marqués lors de l'ensemble des rencontres du groupe,

f) – En cas de nouvelle égalité, par un match d'appui sur terrain neutre.

A l'issue du temps réglementaire, si le score est nul, il est procédé :

- pour les Seniors, à une prolongation de 30 minutes (2 fois 15 minutes), suivie de l'épreuve des coups de pied au but en cas de nouvelle égalité.

- pour les Jeunes, les Seniors-Vétérans, les Seniors Féminines et le Futsal, à l'épreuve des coups de pied au but.

Classement des 2èmes de chaque District (établi sur le calcul des équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> place) :

3 équipes classées 2èmes en départemental 1 à l'issue de la saison 2021-2022 ont accès au championnat régional 3 pour la saison 2022-2023

District	N° aff	Nom équipe	Pts	diff. de but
91	582761	IGNY FUTSAL 1	18	7
75	560132	PARIS ELITE 1	17	6
77	550561	JOLIOT GROOM'S 2	16	15
94	553017	CHAMPIGNY CF 2	16	5
92	560548	ASNIERES FUTSAL FC 1	15	19
93	590259	JEUNESSE AULNAYSIEENNE 1	14	0
78	580789	CBPS 78 1	13	0
95	850343	ATTAINVILLE FUTSAL 2	9	-1

### INFORMATIONS – TEMPS ARRETE

La Commission informe les clubs qui souhaiteraient évoluer pour leurs rencontres à domicile en temps arrêté (2x20mn avec arrêt du chrono), qu'ils doivent en faire la demande auprès de la Commission Régionale Futsal 10 jours avant le 1<sup>er</sup> match concerné.

#### Rappel des préconisations :

La Commission précise que la mise en place de ce temps de jeu nécessite :

1. Que le club effectue une demande auprès de la Ligue de Paris Idf de Football
2. la présence de 2 arbitres officiels
3. la transmission à la Ligue d'une attestation de la Municipalité indiquant l'attribution d'un créneau horaire d'une amplitude de 3h00 minimum.

Préconisation à mettre place :

- Informer les officiels à leur arrivée
- Disposer d'un tableau d'affichage qui doit indiquer le temps, le score et le nombre de fautes par équipe
- Disposer d'une table de marque
- Mettre à disposition un dirigeant du club recevant licencié et inscrit sur la feuille de match qui devra se mettre en rapport avec les officiels avant le coup d'envoi. Il aura la qualité de

chronométrateur. Il doit se placer à l'extérieur du terrain de jeu, du côté des zones de remplacements et à hauteur de la ligne médiane. Le chronométrateur doit disposer d'une table de chronométrage pour pouvoir exercer correctement sa fonction et devra rester assis à cette table de chronométrage

- L'équipe visiteuse peut mettre à disposition un dirigeant licencié et inscrit sur la feuille de match pour être aux côtés du chronométrateur

### **Devoirs et responsabilités du chronométrateur :**

Le chronométrateur veille à ce que la durée du match soit conforme à la Loi 7 et, pour ce faire :

- il enclenche le chronomètre dès qu'un coup d'envoi est effectué correctement,
- il arrête le chronomètre lorsque le ballon est hors du jeu,
- il réenclenche le chronomètre après une rentrée de touche, une sortie de but, un coup de pied de coin, un coup franc, un coup de pied de réparation, un coup franc du second point de réparation, un temps mort ou une balle à terre ;
- indique sur le panneau d'affichage les buts, fautes cumulées et périodes de jeu ;
- annonce, à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres, la demande d'un temps mort;
- assure le chronométrage de la minute de temps mort ;
- annonce la fin de la minute de temps mort à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres ;
- annonce, sur indication **d'un arbitre**, la cinquième faute cumulée d'une équipe à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres ;
- supervise la période de deux minutes d'infériorité numérique infligée à l'équipe dont un joueur a été expulsé ;
- annonce par un coup de sifflet ou un signal sonore distinct de celui des arbitres, la fin de la première période, la fin du match ou la fin d'une période de prolongation le cas échéant ;

## **CHAMPIONNAT SENIORS**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des dossiers d'engagements 2022/2023, des formulaires de souhaits des clubs concernant les horaires, les alternances et des terrains pour les rencontres à domicile,

**Autorise les clubs à évoluer sur les terrains mentionnés et entérine les demandes des clubs.**

### **Régional 2**

#### **Poule B**

**24565852 SPORTING CP 2 / MARCOUVILLE CITY 2 du 01/10/2022**

**24565875 SPORTING CP 2 / VSG FUTSAL 1 du 10/12/2022**

**24565915 SPORTING CP 2 / ATTAINVILLE FUTSAL 1 du 25/03/2023**

La Commission constate que l'équipe 1 du SPORTING CP, évoluant en championnat de France Futsal de Division 1, a une rencontre programmée dans le même gymnase à 18h30 le même jour que les 3 rencontres ci-dessus.

Les rencontres de niveau National étant prioritaires sur celle de niveau Régional, elle demande au club de SPORTING CP 2 de bien vouloir lui communiquer :

- soit un nouvel horaire pour le coup d'envoi du match ;
- soit un autre gymnase.
- soit de proposer une date dans la même semaine

**Régional 3****Poule A****24566013 DIAMANT FUTSAL 3 / VITRY CA 1 du 10/04/2023**

La date de cette rencontre étant un jour férié (pâques), la Commission invite le club de DIAMANT FUTSAL à s'assurer de la disponibilité de son gymnase et le cas échéant de proposer une autre date dans la même semaine (si gymnase indisponible).

**Poule B****24566099 ESPOIR MELUN 1 / MAISONS ALFORT FC 1 du 31/03/2023**

La Commission prend note du courriel de la Mairie de MELUN indiquant l'indisponibilité du gymnase du 30 mars au 03 avril 2023 et demande au club de ESPOIR MELUN de bien vouloir proposer :

- soit un gymnase de repli
- soit une date dans la même semaine

**24566103 BVE FUTSAL 2 / ESPOIR MELUN 1 du 10/04/2023**

La date de cette rencontre étant un jour férié (pâques), la Commission invite le club de BVE FUTSAL à s'assurer de la disponibilité de son gymnase et le cas échéant de proposer une autre date dans la même semaine (si gymnase indisponible).

<b>Challenge National - FUTSAL FEMININ</b>
--

La Commission informe les clubs qu'à compter de la saison 2022-2023, une compétition nationale sera mise en place : le Challenge National Futsal Féminin (format Coupe).

**Calendrier prévisionnel des tours régionaux et Nationaux :**

Tour de cadrage (sous réserve nombre d'équipes engagées) : semaine du 19 au 25 septembre 2022

Tour n°1 : semaine du 17 au 23 octobre 2022

Tour n°2 : semaine du 14 au 20 novembre 2022

Tour n°3 : semaine du 05 au 11 décembre 2022

Tour n°4 : semaine du 16 au 22 janvier 2023

Finale Régionale : semaine du 30 janvier au 05 février 2023

Phase qualificative Nationale : 11 ou 12 mars 2023

Finale Nationale : 1<sup>er</sup> ou 02 avril 2023

**Conditions d'engagement :**

- 1 seule équipe par club
- Participer au championnat Régional Futsal

**Informations importantes - Qualifications et participation :**

Conformément à l'article 7 du Règlement du Challenge National Féminin Futsal.

Les conditions de participation à cette épreuve sont celles qui régissent l'équipe dans son Championnat, sous réserve du respect des dispositions suivantes :

. Les joueuses licenciées U16 F et U17 F ne peuvent pas participer à cette épreuve.

. Les joueuses licenciées après le 31 janvier ne peuvent pas participer à cette épreuve.

. Une joueuse ne peut participer à cette épreuve que pour un seul club.

. Le nombre de joueuses étrangères non ressortissantes de l'Union Européenne ou de l'espace Economique Européen ou de pays ne disposant pas d'accord d'association ou de coopération avec l'Union Européenne est limité à 2.

**Règlement Du Challenge National Feminin Futsal**

- Phase Préliminaire Régionale Additif au Règlement Fédéral applicable pour les rencontres organisées par la Ligue :  
<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/534aa0ae7c186be3e27ae7f8decaa7df.pdf>
- FFF  
<https://media.fff.fr/uploads/document/ec7271c50af002d86eb638640694b77e.pdf>

**Championnat Régional - FUTSAL FEMININ****Régional 2**

La Commission informe les clubs engagés que la composition des poules sera effectuée mi-septembre. Seuls les clubs ayant le nombre de licenciées suffisant pourront être intégrés dans les poules du championnat Régional 2 - Futsal Féminin.

**Rappel calendrier :** Journée n°1 : semaine du 26 septembre au 02 octobre 2022

Liste des équipes engagées à ce jour :

District	aff	club	Nbre équipes
75	764132	PARIS FEMININ FUTSAL CLUB XIII	2
75	563777	PARIS XIV FUTSAL CLUB	1
75	540531	SPORTING CLUB PARIS	2
75	560299	UNION SPORTIVE SPEALS	1
77	554236	EVASION URBAINE TORCY FUTSAL	1
77	550661	JOLIOT GROOM'S FUTSAL	1
78	564043	ASSOCIATION TOUSSUS FUTSAL CLUB	1
78	580789	CASA DO BENFICA PARIS SPORTS 78	1
91	581536	CROSNE FUTSAL CLUB	1
91	582761	FUTSAL D'IGNY	1
92	580667	FUTSAL PAULISTA	1
93	560690	ASSOCIATION SPORTIVE EDUCATIVE ET SOCIALE	2
93	560861	ATLETICO DE BAGNOLET (93)	1
93	582036	AULNAY NORD PLUS	1
93	560602	BONDY CECIFOOT CLUB	2
93	550738	DRANCY FUTSAL	2
93	551943	ETOILE BOBIGNY	1
93	503477	LILAS F.C.	1
93	590266	NOUVEAU SOUFFLE	1
93	580839	PIERREFITTE F.C.	1
93	590260	SPORT ETHIQUE	1
94	553055	A. S. C. VITRY	1
94	552645	BORDS DE MARNE FUTSAL	1
94	500752	CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C.	1
94	851334	CRETEIL PALAIS FUTSAL	1
94	580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	1
95	580869	CLUB DE FUTSAL DE LA JEUNESSE PERSANAISE	1
95	560866	COMBO FUTSAL (95)	1
95	551390	ERMONT AM. S.	1
95	553776	GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.	1
95	580882	MARCOUVILLE CITY CERGY-PONTOISE AGGLO	1
95	564044	PARIS CLUB DE GOUSSAINVILLE FUTSAL	1

37

<b>CRITERIUM U18 FUTSAL</b>
-----------------------------

➤ Calendrier et composition des poules :

La Commission fera un point courant septembre sur le nombre d'équipes engagées afin de définir la composition des poules et un calendrier adapté pour la phase 1 ;

Seuls les clubs ayant le nombre de licenciés suffisant pourront être intégrés dans les poules

Liste des équipes engagées à ce jour :

District	aff	club	Nbre équipes
75	540531	SPORTING CLUB PARIS	1
75	550593	FUTSAL PARIS XV	1
75	552779	PARIS ACASA FUTSAL	1
75	560299	UNION SPORTIVE SPEALS	1
75	560865	ESPARISIENNE 18 FUTSAL (75)	2
75	563777	PARIS XIV FUTSAL CLUB	1
77	549189	CHAMPS A. FUTSAL C.	1
77	550661	JOLIOT GROOM'S FUTSAL	1
77	551471	ROISSY EN BRIE FUTSAL AS	2
77	554236	EVASION URBAINE TORCY FUTSAL	1
77	582473	NOISIEL FUTSAL ACADEMY	1
78	560668	JEUNESSE D'ACHERES A.S.	1
78	564219	LA CUATRO	1
78	580789	CASA DO BENFICA PARIS SPORTS 78	1
78	582012	VECTEUR SPORT MANTES-LIMAY	2
91	552106	MYA FUTSAL ESSONNE	1
91	580838	BVE FUTSAL	1
91	581536	CROSNE FUTSAL CLUB	1
92	500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	1
92	552274	LES PETITS PAINS	1
92	560548	FC ASNIERES FUTSAL	1
92	563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	1
92	580667	FUTSAL PAULISTA	1
93	550738	DRANCY FUTSAL	1
93	554385	ARTISTES FUTSAL	1
93	560298	ALMATY BOBIGNY FUTSAL	1
93	560474	FUTSAL DE NEUILLY	1
93	564218	ACADEMIE FUTSAL ROMAINVILLE	1
93	582036	AULNAY NORD PLUS	1
93	590259	JEUNESSE AULNAYSIEENNE	1
93	590260	SPORT ETHIQUE	1
93	590266	NOUVEAU SOUFFLE	1
93	850427	AULNAY FUTSAL	1
93	851665	MONTREUIL ASSOCIAZONE CLUB	1
93	851944	OMJ AUBERVILLIERS	1

94	500031	CHOISY LE ROI A.S.	1
94	552645	BORDS DE MARNE FUTSAL	1
94	553017	CHAMPIGNY CLUB FUTSAL	1
94	561007	VILLEJUIF FUTSAL CLUB	1
94	564268	U.S. ARMENIENNE FRANCAISE HAIG MELKONIAN	1
94	580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	1
94	581812	KREMLIN BICETRE FUTSAL	1
95	524020	VEMARS ST WITZ F.C.	1
95	553776	GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.	1
95	561071	A.S. FUTSAL ARGENTEUIL	1
95	564044	PARIS CLUB DE GOUSSAINVILLE FUTSAL	1
95	580869	CFJ PERSANAISE	1
95	580882	MARCOUVILLE CITY CERGY-PONTOISE AGGLO	2
95	582621	FOOT INDOOR LOISIR	1
95	590442	LES SPORTIFS DE GARGES	1
95	590534	R.C. ARGENTEUIL	1
95	590566	MONTMORENCY FUTSAL	1